**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

**Band:** 8 (1879)

Heft: 11

Rubrik: Chronique

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

**Download PDF:** 18.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## **CHRONIQUE**

SCHWYTZ. — Les 23, 24 et 25 de septembre ont eu lieu à l'Hôtel de Ville les examens pour le brevet de capacité. 13 aspirants et 27 aspirantes se sont présentés. Le résultat fut très satisfaisant : tous furent brevetés pour un terme de 2 à 5 ans.

ZURICH. — Dans une commune de ce canton un élève de chant, retenu après la classe pour désobéissance, prend un rondin et frappe de toutes ses forces et à coups redoublés, l'instituteur au front. Les autorités locales se contentèrent de punir ce mauvais sujet par 4 jours de prison.

THURGOVIE. — Un orphelinat sera établi sous le nom de « St-Idazell » dans l'ancien couvent de Fischingen. L'activité infatigable de M. le doyen Klaus fut secondée, par les évêques de Bâle et de Coire.

FRIBOURG. — En vertu de l'art. 250 du règlement sur les écoles primaires, la fréquentation des cours de perfectionnement est obligatoire pour tous les recrutables dont l'instruction serait reconnue insuffisante à l'examen d'automne, et les absences seront punies rigoureusement par l'amende et la prison.

Les instituteurs qui n'auront pas encore satisfait aux prescriptions de l'art. 249 du dit règlement, sont invités à annoncer sans retard l'époque de l'ouverture du cours de perfectionnement

destiné à leur arrondissement scolaire.

L'examen des recrutables aura lieu en présence de MM. les Préfets ou Inspecteurs scolaires, jusqu'au 15 novembre au plus tard. Une circulaire de chaque préfet fera connaître aux instituteurs le jour et le lieu de réunion des recrutables de leur arrondissement.

Le programme des cours sera soumis au contrôle des inspections scolaires.

- La direction se montrera encore plus sévère à l'avenir pour les instituteurs qui se permettraient d'enfreindre la loi, chaque fois qu'elle en sera informée directement ou indirectement. A ce propos, il est rappelé à tous les instituteurs et institutrices que chaque jour de congé ordinaire ou extraordinaire doit être inscrit et motivé au registre-journal des absences (règlement art. 82) et que l'inspecteur doit être avisé de l'époque des vacances par une carte correspondance au moins 3 jours à l'avance (règlement art. 77).
  - Nominations des instituteurs et des institutrices :

1879 Août 8 MM. Vollery, Alfred de Nuvilly, à Murist.

- Dessibourg Jules, de St-Aubin, à Chattonnaye, provisoire, pour 3 ans.
- » 12 Mossu, Pierre, de Grangettes, à Treyvaux, provisoire pour 3 ans.

Septembr	e 12 MM.	Michel, Joseph, de Bulle, au Crêt provisoire
		pour 3 ans.
<b>»</b>	16	Joye, Alexandre, de Montagny, à Neyruz pro-

visoire pour 3 ans.

29 Torche, Dominique, de Praratoux, en l'Auge, classe française. 29

Page, Jules, d'Orsonnens, à la Neuveville, 1° classe française.

29 Jonin, François, de Chaudon, à la Neuveville, 2º classe.

Septembre 5 M<sup>116</sup> Plancherel Eulalie, à Montbrelloz, provisoire pour 3 ans.

9 MM. Ducrest Frantz, à St-Antoine, provisoire 1 an. D

Bochud, Alfred, de St-Martin, à Progens, pro-)) visoire pour 3 ans.

9 M<sup>11e</sup> Richard, Marie, de Fribourg, à Fribourg, 3 ans.

9 M. Hofmann, à St-Antoine, provisoire 3 ans. n 9 M<sup>11e</sup> Jaggi, Marie, à Salvagny, provisoire 3 ans. ))

9 MM. Mathey, Emile à Givisiez, provisoire 3 ans. 12 Waitz, à Fribourg, classe allemande 1 an.

12 Zurkinden à Fribourg, classe allemande 1 an.

12 M<sup>me</sup> Favre, Sophie, à Cerniat, provisoire.

12 Biolley, Frédérica, à Cerniat, provisoire.

12 Scheuber, Appolonie, à Dirlaret, prov. 3 ans. ))

12 Hauser, Anasthasie, à Buhl-Obschrol, provisoire 3 ans.

Morard, Victorine, à Vuissens, prov. 3 ans. 12

12 Fucho, Carisia, Auhorange, provisoire.

12 MM. Curty, Louis, à Rueyres-les-Prés, prov. 3 ans. 16 Vallélian, Pierre, à Botterens, provisoire 3 ans.

16 Risse, Alphonse, à Enney, provisoire 1 an. 20 Buillard, Pierre, à Châtelard, provisoire 1 an.

20 Maillard, Madelaine, à Saulgy, pr. 2 ans. ))

20 Maillard, Caroline, à Villaranon, prov. 3 ans. ))

20 M<sup>116</sup> Dessibourg, Marie, à Vallon, provisoire 3 ans. 27 M. Dessarzin, Dominique, à Vuisternens-devant-Romont, prov. 3 ans.

27 M<sup>11e</sup> Sieber, Marie, 4° classe réformée de Fribourg, )) prov. 3 ans.

27 MM. Bochud, Marcelin, à Cressier, provisoire 3 ans. n

27 Ruedin, Félicien, à Vauderens, définitif. 27 M<sup>11e</sup> Perroud, Louise, à Villarimboud, prov. 3 ans. ))

27 MM. Roulin, Sulpice, à Vuisternens-en-Ogoz, prov. 3 ans.

27 Clément, Denis, à Romont, classe inférieure Œ próvisoire 1 an.

4 M<sup>11e</sup> Joye, Euphrasie, à Montborget, provisoire 3 ans. Octobre 4 MM. Delabays, Julien, à Estavayer-le-Gibloux, prov.

14 Passer, Jean, à Cordast, provisoire 3 ans. ((